



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2019_33

**Interdiction de circulation et de stationnement
dans la rue de la Côte pendant des travaux
de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** la demande présentée en date du 11 septembre 2019 par l'entreprise TP CHAGROT, rue de l'Ecoland, 25560 FRASNE, représentée par M. Emmanuel CHAGROT ;

Considérant que l'entreprise TP CHAGROT va réaliser des travaux de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable, pour l'alimentation de la scierie CHAUVIN, et que, par conséquent, il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation, le stationnement et le dépassement des véhicules légers et lourds dans les deux sens dans la rue de la Côte pour assurer le bon déroulement des travaux qui devraient avoir lieu à partir du 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 2 jours ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** La circulation, en dehors des riverains pour l'accès à leur propriété, le dépassement et le stationnement de tous les véhicules seront interdits dans la rue de la Côte, à l'angle des parcelles ZI 296 et ZI 19 pour une durée de 2 jours, dans une période allant du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2019, en fonction de l'avancement des travaux.
- Article 2 :** Aucune déviation ne sera mise en place.
- Article 3 :** La signalisation sera mise en place et retirée par l'entreprise TP CHAGROT.
- Article 4 :** M. le Maire de Mignovillard, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy et l'entreprise TP CHAGROT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 26 septembre 2019

Le Maire,



Florent SERRETTE

